



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 16 mai 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	16	19

Date de la convocation : 11 mai 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 11 mai 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le seize mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du onze mai deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

Présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COULLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Madame PATENOTTE Isabelle.
Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.
Monsieur ZEDDE Alain a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Secrétaire de séance : Monsieur CALTOT Daniel a été nommé secrétaire de séance.

2023 / 040 – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE D'APPEL D'OFFRES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE DE LA FUTURE MAIRIE (MANOIR)

En prévision de l'élaboration du budget 2024, et pour préparer d'éventuelles demandes de subventions, il convient de pouvoir chiffrer plus précisément les travaux à prévoir pour la réhabilitation et la remise aux normes du Manoir en mairie.

À cette fin, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de procéder à une mise en concurrence afin de confier les missions d'étude et de maîtrise d'œuvre à un bureau compétent en la matière.

Madame le Maire indique que le CAUE 76 estime pour l'instant qu'il faudra compter une enveloppe d'environ 600 000 euros pour réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, AUTORISE le Maire à lancer une procédure adaptée d'appel d'offres afin de confier les missions d'étude et de maîtrise d'œuvre à un bureau compétent pour la réhabilitation du Manoir en mairie pour un coût estimatif de 600 000 euros.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Josiane LELIÈVRE**

